

LES CHANSONS BRETONNES

An otrou Koat ar Fao an eus kroget
 En eur c'huitel arc'hant en eus c'hoezet ;
 Seiz denchentil iaouank zo 'n em rentet ;
 Eun toll mosklet o seiz o ⁽¹⁾ deus losket.

Seiz deus ar vanden o deus diskaret ;
 Unan ane e woa Anton Kolled,
 Ha wa ker brudet dre ar vro,
 Dre ar laeroni, ar torfezou.

Anton Kolled a lavare
 D'he oll vreudeur, o c'houraje
 Evel oc'het e skuil hon goad ;
 Sikour, Itron Varia a Vulat !

Diarog ar verc'hes na gleoe ket 'ne ⁽²⁾
 Kar ne voa ket en tu gante ;
 Mes he c'halon ker truezus
 A druezas (?) ⁽³⁾ deus ar re diseurus.

[Collect. Penguern, N° 92, pp. 28-29. Tiré de la Collection de M^{me} de Saint-Prix (cf. introduction).

BRUILLAC A KERROUE

Gwillaoik Jacques a lavare,
 Pa gwiske he voto-ler neve,
 Ebars er maner a Gerroue,
 He daouarn a gweljac'h goude ⁽⁴⁾ :

(1) *e.*

(2) *gle morte* ; Penguern note ce dernier mot comme illisible ; de même de *tersa*, cf. n. 3.

(3) *tersa*.

(4) Ce vers est le 3^e dans le Ms ; d'après la suite j'ai cru devoir le changer de place pour le sens.

(5) Il y a une chapelle de ce nom en Bulat-Pestivien, commune située entre Callac et Guingamp (Côtes-du-Nord) ; mais je ne vois pas dans les environs de château de Coat-ar-Fao, ni de bois de Penred ; au contraire, dans la commune

DE LA COLLECTION PENGUERN.

61

Monsieur de Koat ar Fao a pris
 Un sifflet d'argent dans lequel il a soufflé ;
 Sept jeunes gentilshommes sont arrivés ;
 Tous sept ont lâché un coup de mousquet.

Ils ont abattu sept hommes de la bande ;
 Un d'entre eux était Antoine Kolled,
 Qui était si fameux par le pays
 Par ses vols, ses forfaits.

Antoine Kolled disait
 A tous ses frères, les encourageait
 A nous saigner comme des verrats :
 Secours nous, Notre-Dame de Bulat ⁽⁵⁾ !

Aparavant la Vierge ne les entendait pas (?)
 Car elle n'était pas de leur côté ;
 Mais son cœur si compatissant
 Prit pitié (?) des gens malheureux ⁽⁶⁾.

BRUILLAC ET KERROUÉ ⁽⁷⁾

Guillaok Jacques disait,
 En chaussant ses souliers neufs
 Dans le manoir de Kerroué,
 Que l'on verrait plus tard ses mains ⁽⁸⁾ :

de Séglien, non loin de Guéméné-sur-Scorff, il y a un château ruiné de *Coëtanfao*, et un peu plus loin se trouve la commune de *Perret* ; on y voit aussi plusieurs chapelles, entre autre celle de Notre-Dame de Lorette, dont le nom a pu être remplacé ailleurs par une chapelle plus connue.

(6) Ces deux dernières strophes me paraissent bien obscures ; la chanson est certainement incomplète. On peut supposer que l'avant dernière strophe est dite par un habitant du pays, par exemple par celui qui dit la première strophe ; la dernière serait à attribuer au chanteur lui même.

(7) En *Plounérin*, commune des Côtes-du-Nord, à la limite du département du Finistère, se trouve un château de *Bruliac* ; à quelques kilomètres de là il y a un village de *Kerroué*. La chapelle de *Bon-Voyage* est à l'entrée du bourg de Plounérin ; *Plouegat-Moysan* est la commune voisine (Finistère).

(8) Qu'on le verrait bientôt à l'œuvre ?

— « Ra ⁽¹⁾ vin lac'het pe ne lac'han
 Ar marquis Bruillac, mar hen ⁽²⁾ kavan. »
 An otro Kerroue a lavare
 Da Willaoik Jacques pa er kleve :

— « Gortoz ken a vo bed ar gouspero ⁽³⁾,
 Mar peuz ezom sikour me sicouro. » —

En Beaj mad pe 'n eo arruet
 En hostalliri eo diskennet.

Goulenn a re ⁽⁴⁾ da dijuni
 Ak ur pod mad d'en serviji
 Yvon ar Bihan a Blegat-Moysan
 A zo laket da bod d'hen servijan.

Dre ar pardon pa baseas ⁽⁵⁾
 « Evit daou pe dri me na ran kaz ⁽⁶⁾. »
 Ha daoliou treit ag a fassado
 He salude an dud tro war dro.

Er chapel eh eo bed antreet,
 Er verhez an eveus digouget,
 Gan e droat an arach 'n eus roet ⁽⁷⁾
 Ag eon en ty Doue ne re kas a bed.

Deus ar chapel pan eo sortiet,
 Gant Yvon Bihan eo bet douarret,
 Gan eun toll penn bas eo diskaret
 A daoliou treit eo bed lazet.

An otro Kerroue a lare
 En Beas-Mad pa arrue :

(1) *Na.*

(2) *he.*

(3) *o'houpero.*

(4) *C'houlenn a re deus.*

(5) *bas.as.* Le point remplace une lettre illisible, Je suppose *baseas*, pour *pasas*, d'un verbe signifiant passer. Cf. *pasetn*, passer, traverser, *Dict. Bret.-Fr. du dialecte de Vannes*, par M. E. Ernault.

DE LA COLLECTION PENGUERN.

63

« Que je sois tué si je ne tue
 Le marquis Bruillac; si je le trouve ! »
 Monsieur de Kerroué disait
 A Guillaouik Jacques en l'entendant :

« Attends que les vêpres aient eu lieu,
 Si tu as besoin d'aide, je t'aiderai. »
 Quand il est arrivé à Bon-Voyage,
 Il est descendu à l'auberge.

Il demanda à déjeuner
 Et un bon valet pour le servir.
 Yvon Le Bihan, de Plouegat-Moysan
 Lui fut donné comme valet pour le servir.

Lorsqu'il passa par le pardon ⁽⁶⁾ :
 « Eussé-je deux ou trois (adversaires), je n'en fais nul
 A coups de pieds et avec des soufflets [cas. »
 Il saluait les gens tout autour (de lui).

Il est entré dans la chapelle,
 Il a décollé la vierge,
 L'enragé l'a frappée du pied,
 Et quoiqu'il fût dans la maison de Dieu il n'en avait nul
 [souci.

Quand il est sorti de la chapelle
 Yvon Le Bihan l'a terrassé,
 Il a été jeté à terre d'un coup de penn-bas,
 Il a été tué à coups de pieds.

Monsieur de Kerroué disait
 En arrivant à Bon-Voyage :

(6) *rankaz*.

(7) *Gant troat an ar ach*; faut-il lire *arachet*, enragé, *skoet*, frappé? De toute façon le vers me semble altéré; y avait-il : *gant troat an* (un nom d'outil, *tranch*, par exemple) 'n eus *skoet* : il l'a frappée avec le manche d'une pioche?

(8) Il semble qu'il manque ici un vers comme *Guillaouik Jacques a laras*, « G. J. dit : »

« Otro Doue, Guillaouik Jacq,
Achu eo pardon Beas-Mad! » —

An otrou Kerroue a lare
Ag he kolje he wir deus a Gerroue,
He muntrer poursuit hen ije,
Rag bezan hen evoa tamal deus e vue.

Markis a Vruillac evel ma klevas ⁽¹⁾
Hen he sao plomp hen ⁽²⁾ ha savas :
« Ma gwir deus a Vruillac a ve kollet,
A nep 'n eus lazet na 'n evo drouk a bed. »

[Collect. Peng., n° 92, pp. 64-65 ; tiré de la collection de M^{me} de Saint-Priz].

STANG BIZIEN (KLOAREK KERIKUFF)

Me ho ped, Spered Santel,
Em daoulin plezisset ⁽³⁾
Roet din hoc'h assistañç, sklerijen d'am speret
Evit gallout lavaret ar c'hruel accident
Arruet gant ur famill, bars ar bloavez presant.

Er bloavez mil a seiz kant c'hoec'h a pevar ugent,
Ebars en parous Ploezal eo eur malheur erruet
En ur lignes honorabl, honorabl deus an daou du
Ar map enan anei a voa ha Gericuff.

(1) *evelt mar Klevas.*

(2) *heo.*

(3) C'est ainsi que je crois lire : mais la lettre que j'écris *z* est douteuse. Je ne connais pas ce mot. Cf Ernault, *Gloss. Moy-Bret.* s. v. *plez* « peb seurt *pleissinet*, toutes sortes d'infirmes;... cf. v. fr. *plaisier*, *pleissier*, plier, abattre, accabler. »

DE LA COLLECTION PENGUERN.

65

« Mon Dieu, Guillaouk Jacques,
Voilà terminé le pardon de Bon-Voyage! »

Monsieur de Kerroué disait
Que, dut-il perdre son droit sur Kerroué,
Son meurtrier serait poursuivi,
Car il avait à se reprocher sa mort.

Le marquis de Bruillac, en l'entendant,
Se leva tout droit :
« Dût mon droit sur Bruillac être perdu,
Celui qui l'a tué n'aura aucun mal. »

.....

[Note ajoutée par Penguern : sans suite, guerre féodale ; la vierge est décollée depuis dans la chapelle de Bon-Voyage.]

L'ETANG DE BIZIEN (LE CLERC DE KERICUFF) ⁽¹⁾

Je vous en prie, Esprit Saint,
A genoux,
Donnez-moi votre aide, des lumières à mon esprit
Pour pouvoir dire le cruel accident
Arrivé à une famille, cette année.

En l'année 1786
Dans la paroisse de Ploëzal est arrivé un malheur
Dans une famille honorable, honorable des deux côtés,
Dont le fils aîné était le fils aîné de Kericuff.

(1) Le château de *Kerionff* se trouve en *Ploëzal*, non loin de Pontrieux, Côtes-du-Nord. Dans la commune voisine se trouve un village de *Pen-Bizien*. Le château de la *Roche-Jagu*, mentionné dans la chanson, se trouve également en Ploëzal, sur le Trieux.